La filière semencière française pourra-t-elle rester un acteur de premier plan ?

Les semences sont à l'amont de tout le secteur agricole et agro-alimentaire. Leur rôle est donc stratégique dans un contexte de fort développement démographique mondial, de réchauffement climatique, mais aussi de montée des exigences de qualité et de traçabilité des produits agricoles et agro-alimentaires. Faisons le point sur ce secteur souvent méconnu alors qu'il s'agit d'un des fleurons de l'industrie française.

Les acteurs de la filière semences et plants

La filière semencière française compte 73 entreprises de création variétale implantées partout sur le territoire. Malgré la tendance mondiale à la création de « mégastructures » (fusion de Dow Chemical et DuPont-Pioneer, rachat de Syngenta par le conglomérat public chinois ChemChina, session à BASF des activités semences de Bayer suite au rachat de Monsanto), les acteurs français sont très **majoritairement des PME et TPE**. Près de la moitié d'entre eux ont un chiffre d'affaires inférieur à 1 million d'euros. (Source GNIS)

Plus en aval, **255 entreprises** ayant des contrats avec plus de 19 000 agriculteurs-multiplicateurs **produisent des semences et plants** sur près de 380 000 hectares. **La France est aujourd'hui le premier producteur européen**. (Source GNIS)

Le nombre d'emplois liés au secteur a progressé de 25% entre 2011 et 2016. En 2018, cela représentait plus de **12 000 emplois directs auxquels s'ajoutent les 19 000 agriculteurs** impliqués dans la multiplication de semences. (Source UFS)

La filière semencière française est souvent citée comme un modèle d'organisation dans les autres pays producteurs. L'ensemble des partenaires (agriculteurs-multiplicateurs, entreprises semencières, utilisateurs de semences) sont réunis au sein d'une interprofession, le GNIS (Groupement national interprofessionnel des semences).

Le Ministère de l'agriculture français s'appuie sur les avis d'un comité consultatif, le Comité Technique Permanent de la Sélection (CTPS), et les résultats des tests d'inscriptions (DHS, VAT)

conduites par le GEVES (Groupe d'Etude et de contrôle des Variétés Et des Semences) pour **inscrire au catalogue officiel annuellement plus de 500 nouvelles variétés.** (Source FNAMS)

En 2017, à la demande du ministère de l'Agriculture, chaque filière a dû élaborer un **plan de développement et de transformation**. Le plan élaboré par les acteurs de la filière semences et plants, implique notamment de mieux répondre aux attentes des citoyens, des consommateurs et des clients. Le GNIS a donc proposé la mise en place d'un « comité des enjeux sociétaux » pour instaurer un dialogue permanent et structuré avec la société civile. Sa gouvernance va aussi évoluer et intégrer des « organisations et des fédérations professionnelles jusque-là non présentes directement au sein de l'interprofession ».

Le secteur des semences et plants générateur de valeur pour l'économie française

La filière semencière française a d'abord prospéré sur son **marché intérieur**, aujourd'hui le **troisième plus important au monde** derrière ceux des États-Unis et de la Chine. Elle s'est ensuite développée à l'international. (Source : https:/www.pleinchamp.com) Aujourd'hui, la France est, avec un chiffre d'affaire à l'export de 1,64 milliards d'euros, le **premier exportateur mondial de semences**, devant les Pays-Bas et les Etats-Unis. Les exportations connaissent une croissance moyenne annuelle de 8% sur les dix dernières campagnes. (Source GNIS)

Pour la campagne 2017/2018, le secteur semencier français a réalisé un **chiffre d'affaires de 3,3 milliards d'euros** et affiche un bénéfice de 947 millions d'euros. Le secteur se distingue par un **solde positif** de sa balance commerciale **en hausse quasi continue** depuis dix ans.

L'Union Européenne reste le principal partenaire pour la France, puisqu'elle représente environ 70% des exportations, un chiffre qui reste stable.

Parmi les semences françaises, le **maïs** arrive en **première position pour l'exportation**. Viennent ensuite les espèces potagères et florales et la pomme de terre.

L'Interprofession des semences et plants, de par l'organisation de la filière et les contrôles de la qualité des semences, a permis à ce secteur d'être à la hauteur des enjeux stratégiques qu'il porte. Les semences françaises bénéficient ainsi aujourd'hui d'une reconnaissance internationale

pour leur qualité. Un autre vecteur du succès de cette filière est sa **capacité d'innovation et d'adaptation**.

La recherche, un des piliers du succès commercial de ce secteur

L'interprofession semencière a toujours su adopter les meilleurs standards professionnels du secteur au fil des évolutions technologiques.

En 2017, **70 entreprises ont une activité de création variétale,** dont 53 franco-françaises (quasiment toutes coopératives ou familiales). Les entreprises semencières emploient plus de **3 100 personnes** dont l'activité s'exerce sur **131 stations de sélection**. (Source : Le plan de filière semences et plants) Entre 2011 à 2016, Le nombre d'ETP dédiés à la recherche dans le secteur a progressé de 38 %. (Source rapport CGAAER)

Dans ce secteur d'activité, l'effort de recherche est particulièrement important avec un budget global d'**environ 400 millions d'euros**. Ainsi, pour rester à la pointe, **les entreprises françaises de sélection investissent en moyenne 13% de leur chiffre d'affaires dans la recherche et le développement.** C'est 30% de plus que dans les entreprises pharmaceutiques ! (Source rapport CGAAER).

En France, la création variétale s'appuie sur de **multiples partenariats public/privé** impliquant les acteurs de la recherche académique tels que l'INRA mais aussi ceux de la recherche appliquée tels que les instituts techniques. Voici quelques exemples de ces partenariats :

- Les programmes de recherche financés par le Programme d'Investissements d'Avenir tels que Aker (amélioration de la compétitivité de la betterave sucrière) ou BreedWheat (« cartographie » de la diversité génétique du blé tendre à partir des ressources génétiques conservées).
- Le programme Basimil coordonné par l'ITEIPMAI qui aborde la problématique du mildiou du basilic selon une approche multifactorielle incluant notamment la création de variétés tolérantes par l'introduction de gènes de résistance.
- Le projet européen Bresov dont l'objectif est de développer de nouvelles variétés adaptées aux exigences du cahier des charges de l'agriculture biologique chez trois espèce potagères (tomate, brocoli, haricot vert).

De nombreux défis à relever

Cependant, dans un récent rapport, le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) souligne que la recherche sur les semences et plants « est aujourd'hui exposée de manière inédite et concomitante à de nombreux défis » :

- La fin du cycle de dix années de projets du Programme d'investissements d'avenir, sans perspective lisible sur ses suites possibles,
- L'interdiction réitérée d'utiliser en Europe les nouvelles techniques de sélection telles que zinc finger nucléase, TALE-Nucléase ou CRISPR-Cas9,
- La perte importante de biodiversité, appelant une diversification des cultures et l'exploration du microbiote du sol,
- Le besoin impérieux d'apporter des réponses plus rapides pour s'adapter à un changement climatique qui s'accélère.

Le CGAAER préconise pour répondre à ces défis de **relancer le développement variétal sur des espèces pour lesquelles le catalogue français est mal pourvu**, d'**évaluer davantage les mélanges de variétés**, de **lancer une expertise scientifique pour évaluer véritablement les semences dites paysannes**, de **mieux reconnaître la conservation des ressources phytogénétiques par des structures publiques** et de **lancer une expertise scientifique collective des nouvelles biotechnologies de sélection**.

Les relations tissées entre la filière semencière et la recherche tant académique qu'appliquée constituent un atout important pour relever tous ces défis. Pour poursuivre cette dynamique, u**ne impulsion forte des pouvoirs publics doit cependant être maintenue**. L'**évolution de la réglementation européenne** sur les **nouvelles technologies de sélection** constituera également un **enjeu crucial** dans l'avenir de cette filière.

Ce billet a été rédigé par Juliette Clément, chargée de veille et relation entreprise.

Crédits photos :
man pours wheat from hand to hand on the background of wheat field - © Chepko Danil - https://stock.adobe.com© GNIS © UFS